

Rapport de Jury CAFIPEMF Session 2020

Destinataires :
Candidats CAFIPEMF

Ce rapport a pour objectifs :

- de faire le bilan des épreuves déroulées ;
- de clarifier les attentes et les exigences de cet examen ;
- de formuler des conseils pour les futurs candidats et d'éclairer ceux qui ont été ajournés.

Le Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Écoles Maître Formateur

Textes de référence :

- Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale n°30 du 23 juillet 2015 (arrêté du 20/07/15 et circulaire 2015-109 du 21/07/15)
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=32781
- Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs :
http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/30/3/perso4093_annexe1_452303.pdf

L'admissibilité

Pour cette épreuve, les attendus institutionnels demeurent centrés à la fois sur une réflexion didactique et pédagogique, en corrélation avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, aux programmes d'enseignement, et sur la capacité à :

- analyser ses propres pratiques ;
- s'adapter à des contextes scolaires et éducatifs variés et à une diversité de publics ;
- s'impliquer dans des projets éducatifs à l'échelle de l'école, de la circonscription,
- mener un dialogue professionnel constructif ;
- formuler des conseils opérationnels et suggérer des pistes d'approfondissement ancrées dans une problématique professionnelle ;
- mettre en œuvre des actions de formation ou d'animation pédagogique diversifiées et constructives.

« L'entretien avec le jury a pour objet d'apprécier la motivation du candidat à devenir formateur, son expertise professionnelle, sa réflexion didactique, pédagogique et éducative, sa capacité à communiquer avec d'autres professionnels de l'enseignement et de la formation. Il vise à évaluer la capacité d'analyse du candidat sur ses propres pratiques. Il permet également d'apprécier son investissement dans le projet d'école ainsi que sa connaissance de l'environnement social et culturel de l'école.

Résultats Admissibilité 2020

Départements	INSCRITS	PRESENTS	ADMISSIBLES	REFUSES
54	34	28	20	8
55	10	10	8	2
57	34	33	16	17
88	12	12	6	6
	90	83 soit 92%	50 soit 60%	33 soit 40 %

Résultats par spécialités

Option	Présents	Admissibles	Refusés	Taux de réussite
Éducation physique et sportive	2	1	1	50 %
Enseignement en maternelle	9	3	6	33 %
Enseignement et numérique	7	6	1	86 %
Langues vivantes étrangères	1	1	0	100 %
Arts visuels	2	0	2	0 %
Éducation musicale	1	1	1	100 %
Généraliste	61	38	23	62%
Total	83	50	33	

Rapport d'activité

Les rapports d'activité remis par les candidats, respectaient le format et les contraintes rédactionnelles énoncés dans le texte de référence.

Le jury a particulièrement apprécié les présentations illustrant une réelle capacité à prendre de la hauteur au regard de l'expérience professionnelle, grâce à une problématisation du parcours au travers des compétences du formateur. A été également appréciée, une rédaction synthétique mettant clairement en avant les expériences du candidat.

Les meilleures présentations sont celles qui ont pu exposer un état réflexif : l'analyse des activités présentées doit faire la démonstration que le candidat est capable de se poser des questions sur les fondamentaux de la pédagogie en envisageant la transposition éventuelle en situation de formation.

Dans leur rapport d'activité, les candidats proposés à l'admissibilité ont su témoigner de la richesse de leur parcours professionnel et/ou personnel et refléter l'authenticité de la dynamique de formation qui le sous-tend. La rédaction, claire et synthétique, atteste d'une réflexivité prometteuse et d'une mise en perspective pertinente des acquis de l'expérience, au regard des fonctions visées.

Le jury a essentiellement apprécié les candidats capables :

- D'analyser les annexes présentées et en faire le bilan au travers d'observations portant sur les élèves ;
- De montrer une capacité à se projeter vers des contextes scolaires et éducatifs variés, vers une diversité de publics, et une implication dans des projets éducatifs à l'échelle de l'école, de la circonscription ;
- De justifier leurs choix pédagogiques, leur démarche, leurs projets et conduite de classe (maîtrise des contenus, diversité des supports, maîtrise d'approches pédagogiques diverses, obstacles clairement identifiés, différenciation pédagogique envisagée – droit à l'erreur, place de chacun dans le groupe-classe, mise en activité de tous les élèves, adaptation de l'enseignant aux réactions, aux réponses des enfants, à l'établissement de relations élèves-élèves...).

Si le rapport d'activité n'est pas noté, il est attendu du candidat qu'il y apporte le plus grand soin et une attention particulière : la qualité rédactionnelle (syntaxe et orthographe), la lisibilité et la clarté doivent être assurées. Sur le plan de la forme, il faut veiller à la pagination.

Une attention doit être portée au nombre d'annexes présentées et à leur opportunité. Le jury

s'accorde à dire qu'il utilise assez peu les annexes, sauf pour s'assurer de quelques points précis. Il peut être alors utile pour le candidat d'adjoindre en annexe des documents, peu nombreux mais avec une réelle plus-value, illustrant la projection dans les missions de formateur. Des lacunes ont été remarquées dans les domaines des références théoriques, de la recherche et de l'innovation pédagogique.

Il est rappelé que les documents produits composent un outil professionnel de dialogue. Le jury insiste sur le fait que les choix et orientations pédagogiques ne peuvent se faire qu'en prenant appui sur des connaissances didactiques solides et variées, des références précises et des connaissances sur les apports de la recherche.

Entretien

Le jury a clairement privilégié les candidats qui avaient réfléchi aux finalités du métier de formateur.

Les candidats proposés à l'admissibilité ont su témoigner de capacités d'expression claire, d'une bonne analyse réflexive. Des connaissances théoriques sont parfois citées mais restent encore trop peu maîtrisées. La capacité à entrer dans l'échange avec simplicité et aisance a été appréciée.

Malgré les conseils prodigués lors des formations, certains candidats ont rencontré des difficultés dans :

- une reprise point par point des éléments du RAEP
- une lecture maladroite de leur présentation,

L'incapacité, lors de l'entretien, à adopter une posture réflexive est un élément rédhibitoire.

Rares sont les candidats qui étayaient leur présentation d'un support numérique pertinent. L'usage du numérique n'est d'ailleurs pas fréquent.

Le jury a apprécié le choix fait par certains candidats de mettre en valeur quelques points saillants, significatifs mais peu développés dans leur dossier. Cela permet à ces candidats de préciser leur capacité à se démarquer de leur pratique professionnelle pour assurer des missions de formation.

Le jury attend des candidats une réflexion sur le rôle et les missions de formateur afin d'évaluer l'intérêt pour la formation et la capacité à communiquer avec l'ensemble des partenaires de la communauté éducative.

Recommandations du jury pour l'épreuve d'admissibilité :

Présentation du rapport d'activités

- Faire preuve d'aisance dans la communication et d'interaction avec le jury
- Articuler sa présentation autour d'une problématique
- Utiliser un support numérique simple qui organise le propos (carte mentale par exemple).
- Entrer par les compétences du formateur
- Analyser ses premières expériences de formation ou d'accompagnement au regard de leur efficacité
- Illustrer par des documents annexes bien choisis et analysés
- Se projeter dans des situations de formation ou d'accompagnement différentes de l'expérience présentée

Entretien avec le jury

- S'adresser à l'ensemble des membres du jury lors des réponses
- Structurer les réponses apportées, prendre le temps de construire sa réponse
- Convoquer ses expériences et des références théoriques à bon escient
- Faire des liens entre les compétences du professeur des écoles et celles du formateur en devenir
- Avoir une bonne connaissance des priorités ministérielles, pouvoir témoigner de leur déclinaison dans les pratiques individuelles et collectives
- Prendre en compte les élèves à besoin éducatif particulier
- Place du numérique : élargir la réflexion au-delà des outils numériques : enjeux didactiques et enjeux d'apprentissage, modalités pédagogiques ...

Résultats admission juin 2020 reportée à septembre 2020

Départements	INSCRITS	PRESENTS	ADMIS	REFUSES
54	14	13	11	2
55	10	10	8	2
57	24	21	17	4
88	6	6	6	0
	54	50 soit .93 %	42 soit 84. %	8 soit 16%

Résultats par spécialités

Option	Inscrits	Admis	Refusés	Taux de réussite
Éducation physique et sportive	8	8	0	100 %
Enseignement en maternelle	6	6	0	100 %
Enseignement et numérique	6	5	1	83 %
Langues vivantes étrangères	0	0	0	0 %
Arts visuels	0	0	0	0 %
Éducation musicale	1	0	1	0 %
Généraliste	29	23	6	79 %
Total	50	42	8	

Analyse de séance

« L'épreuve comprend la conduite d'un entretien de formation après observation d'une séance d'enseignement et un entretien entre le candidat et les deux examinateurs qualifiés.

1re phase : observation d'une séance d'enseignement.

À l'issue de l'observation, le candidat dispose de 15 minutes pour préparer son entretien de formation.

Cette première phase de l'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à :

- mener un dialogue professionnel constructif en prenant appui sur les points forts et les marges de progrès du stagiaire, de l'étudiant ou du professeur débutant ;
- ordonner et hiérarchiser ses remarques ;
- formuler des conseils pertinents et opérationnels au regard de la situation observée et s'assurer de leur compréhension ;
- proposer des pistes de réflexion et des prolongements possibles.

2e phase : entretien avec les deux examinateurs qualifiés

L'entretien vise à évaluer la capacité du candidat à présenter une analyse distanciée de son entretien avec le stagiaire, l'étudiant ou le professeur débutant, à justifier les choix opérés, à entendre et intégrer les remarques des examinateurs. »

Épreuve de pratique professionnelle : analyse de séance

Le jury a conduit les entretiens professionnels menés sous la forme d'un échange constructif. Pour certains candidats, établir un échange avec le stagiaire reste quelque chose de laborieux. Les conseils sont parfois peu précis, peu hiérarchisés et ne permettent pas d'outiller le stagiaire de manière cohérente.

On notera que l'ensemble des candidats s'est montré courtois avec les stagiaires.

Quelques conseils :

- avoir une réelle connaissance des programmes de l'école primaire (tous les cycles) et de l'actualité pédagogique ;
- structurer l'entretien ;
- appuyer et valoriser les points positifs ainsi que les marges de progression des stagiaires ;
- l'activité et les productions des élèves sont un levier primordial pour la prise de conscience par le professeur stagiaire de ses propres qualités ou de ses carences ;
- interroger le professeur stagiaire sur ses choix pour les analyser (avec lui) au regard des réussites et des difficultés rencontrées par les élèves ;
- privilégier les questions ouvertes permettant à l'enseignant une analyse réflexive de sa pratique ;
- souligner un point fort sur lequel le stagiaire pourra prendre appui pour s'améliorer ;
- ne pas laisser le stagiaire monopoliser la parole mais savoir la lui donner et la lui reprendre ;
- formuler ses critiques et apporter des réponses concrètes, justifiées et argumentées ;
- intégrer la problématique de l'usage des outils numériques.

Dans le cadre d'un CAFIPEMF spécialisé, il est nécessaire que les candidats s'informent, maîtrisent et mettent en avant les éléments scientifiques de la spécialité à laquelle ils aspirent et leurs transpositions pédagogiques.

Épreuve de pratique professionnelle : animation d'une action de formation

« L'épreuve comprend l'animation d'une action de formation suivie d'un entretien avec les examinateurs qualifiés.

1re phase : animation d'une action de formation

Cette animation se déroule auprès d'un groupe d'enseignants en formation initiale ou en formation continue.

Le candidat propose une action de formation dans le champ disciplinaire ou dans le domaine d'activité de son choix.

Pour le CAFIPEMF option langues vivantes étrangères, la langue choisie doit être une des langues prévues dans les programmes et enseignées dans les écoles de l'académie dans laquelle le candidat présente le CAFIPEMF.

2e phase : entretien avec les examinateurs

L'entretien avec les examinateurs suit immédiatement l'animation de l'action de formation. Il vise à évaluer la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action de formation ancrée dans une problématique professionnelle. À ce titre, le jury apprécie sa capacité à :

- inscrire celle-ci dans le cadre des programmes d'enseignement, du socle commun et des attendus institutionnels liés au contexte d'exercice ;
- proposer des outils, des démarches et des supports didactiques et pédagogiques de qualité et utiles ;
- mettre en œuvre des techniques d'animation diversifiées permettant la participation active de tous ;
- animer, réguler et recentrer les échanges en permettant la circulation de la parole de manière à faire avancer le traitement de la problématique travaillée ;
- proposer des prolongements possibles. »

L'animation d'une action de formation est un exercice complexe au cours duquel le candidat doit concilier des objectifs et des contenus de formation précis avec une démarche participative, à même d'impliquer les formés.

L'action de formation suppose des préalables relatifs à la compréhension du contexte général de la formation : qui sont les stagiaires ? Dans quelle cohérence formative s'insère l'animation ? Quels sont les objectifs de formation attendus ? Il est, par ailleurs, nécessaire de cerner les enjeux pédagogiques et didactiques de l'animation. Enfin, la conception même doit prévoir une organisation chronologique

structurée qui alterne différentes modalités d'implication du public concerné.

Durant le temps de formation, il reste indispensable de poser clairement la problématique de la formation et d'informer les stagiaires des objectifs de celle-ci. Les candidats sont invités à expliciter, avec clarté, les concepts et méthodologies exposés, de veiller à l'équilibre des échanges et à la prise en compte de la parole des stagiaires.

Si le candidat cite des auteurs ou des chercheurs en didactique, il doit être en mesure de répondre à des questions précises concernant les travaux auxquels il fait référence.

En conclusion de l'animation, le retour aux objectifs prévus reste incontournable, tout comme la synthétisation des réflexions dans un but d'évaluation de l'action menée.

Quelques conseils :

Au-delà des principes déjà invoqués :

- envisager un dispositif de formation adapté (au public, au temps imparti) ;
- organiser matériellement l'action de formation ;
- préciser les enjeux, la problématique et les objectifs de la formation ;
- penser un usage pertinent des outils numériques
- utiliser efficacement les phases de mise en commun,
- prévoir un temps de synthèse, penser à l'évaluation du dispositif, proposer des prolongements.

Le mémoire professionnel

« Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, est un travail de réflexion personnelle portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation. Il consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences. Il implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et l'améliorer.

Destiné à renseigner le jury sur les capacités du candidat à observer, s'informer, analyser sa pratique pour l'affermir, le mémoire constitue également un élément essentiel de la formation du candidat et de son développement professionnel. Il vise à évaluer sa capacité à :

- établir une problématique fondée sur un questionnement professionnel en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation ;
- articuler des compétences en didactique disciplinaire et en didactique professionnelle ;
- formuler des objectifs spécifiques pour traiter un problème, élaborer des hypothèses opérationnelles ;
- mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs pertinents) ;
- proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation. »

Le jury a fait le constat que les mémoires présentés étaient dans l'ensemble de bonne facture sur la forme : présentation, lisibilité, avec des annexes documentées. En revanche, sur le fond le contenu des mémoires n'est pas toujours le reflet de questions professionnelles liées à une activité de formateur, mais une liste d'activités menées en classe.

Certains mémoires ont présenté des problématiques peu évaluables au niveau des effets sur les élèves s'appuyant d'ailleurs sur peu de référents théoriques.

Le mémoire professionnel doit être une production engageant le futur formateur dans une démarche réflexive, soutenue sur le plan théorique.

La bibliographie reste une partie importante du mémoire, c'est le témoignage de l'ouverture théorique

de la démarche engagée.

Quelques conseils :

- être plus rigoureux sur les aspects orthographiques et syntaxiques du mémoire. Une relecture soignée par un tiers à envisager ;
- établir une réelle problématique fondée sur un questionnement professionnel en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation ; la qualité de la problématique induit la qualité de la structure du mémoire et sa pertinence ;
- mieux articuler "didactique professionnelle et didactique disciplinaire" : prendre de préférence, appui sur des actions de formation ou d'accompagnement centrées sur des contenus disciplinaires plutôt que des contenus faisant référence à des compétences transversales ;
- éviter les problématiques articulées sur l'usage, l'intérêt de tel ou tel outil.
- mettre en œuvre une démarche d'expérimentation qui s'appuie sur une méthodologie rigoureuse (observation, outils d'analyse, indicateurs pertinents) ;
- proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation.

La soutenance

« Le candidat présente son mémoire professionnel (15 minutes) puis échange avec le jury (30 minutes).

La soutenance permet au jury d'apprécier la capacité du candidat à :

- se confronter à un problème, le constituer en objet d'étude et mettre en œuvre un dispositif expérimental professionnel ;
- analyser sa pratique en la confrontant avec d'autres expertises (conseiller pédagogique, maître formateur notamment...) ;
- discuter du fondement des hypothèses retenues ;
- relater la mise en œuvre d'un dispositif d'action, analyser ses difficultés, ses réussites et les évolutions professionnelles induites, envisager des prolongements. »

La manière dont le candidat organise la communication avec le jury est un élément essentiel d'appréciation. La durée d'un quart d'heure doit permettre un exposé construit et éventuellement soutenu par un support numérique. Les prestations ont été de qualité très diverse.

Le jury a apprécié les exposés structurés, au plan clairement renseigné, un retour réflexif sur la recherche conduite, l'ouverture de la problématique à de nouveaux questionnements, une communication orale vivante et sincère, la bonne maîtrise du temps, une utilisation pertinente et dynamique de l'outil numérique.

Les questions posées par le jury visent à élargir le débat et valoriser l'action conduite par le candidat. Sans donner le sentiment d'éluder les questions que lui posent les membres du jury, le candidat doit s'efforcer de produire des réponses précises, donc plutôt brèves. Une bonne gestion du temps est particulièrement appréciée au cours de l'entretien. Le jury attend une argumentation plutôt que des affirmations.

Quelques conseils :

- inscrire les éléments théoriques dans un débat qui en montre l'importance et les enjeux pour nourrir la réflexion en rapport avec les questions posées ;
- ne pas omettre la partie évaluation avec retour sur les hypothèses de départ ;
- être capable d'expliquer, de justifier son propos tout en prenant de la distance par rapport à son texte (intérêts, limites et prolongements possibles) ;
- si le candidat s'appuie sur un support numérique de type diaporama, il convient de limiter le nombre de diapositives ; d'éviter une quantité de texte qui nuit à l'écoute et une lecture

linéaire du contenu, d'utiliser, le cas échéant un support numérique ayant une réelle plus-value ;

- maîtriser les références théoriques et concepts cités ;
- mettre en perspective les compétences du formateur.

Remarque :

La seconde partie de l'épreuve d'admission (mémoire et soutenance) prévue en juin a été reportée à septembre en raison de la période de confinement.

Si les écrits des candidats ont été rendus avant la période de confinement, les candidats n'ont pas pu, cette année, bénéficier des temps de formation permettant de préparer la soutenance de leur écrit professionnel.

Conclusion

Les candidats ont une part importante d'initiative au cours de cette épreuve par le choix du sujet, la constitution du dossier, la présentation orale...

Cette part d'initiative doit être mise à profit pour présenter de manière cohérente le parcours professionnel et la situer dans la perspective d'exercer des missions de formateurs.

Les candidats qui ont retenu l'attention du jury ont montré qu'ils avaient pris la mesure de cet enjeu, s'exprimant dans un registre de langue clair et précis et de manière structurée.

Le président du jury